

**Objet : Participation à la Fête des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014**

Le Président expose :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise depuis 2005 la fête des Parcs naturel régionaux : une invitation à la découverte des richesses de ces territoires protégés dans une ambiance festive et conviviale.

Les six Parcs naturels régionaux (Alpilles, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon) ainsi que ceux en préfiguration (Baronnies Provençales, Ventoux, Sainte Baume) sont invités à co-organiser une manifestation sur une journée en septembre- octobre 2014.

Chaque année, au mois de septembre, la commune de l'Epine (05) se mobilise pour perpétuer la traditionnelle Foire aux courges. Instaurée selon les historiens par Henri IV en 1596 pour dédommager les habitants des troubles qui agiterent le Dauphiné au XVIème siècle, la municipalité perpétue cette foire annuelle et ancestrale. L'édition 2014 de cette foire aura lieu samedi 20 septembre.

Le Président propose que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'inscrive dans l'évènement de la région PACA au titre de l'année 2014 en organisant une manifestation à l'Epine le samedi 20 septembre. L'objectif étant de mettre en lumière la **fête de la courge** et de proposer une journée d'animations grand public à la découverte des Baronnies Provençales en mutualisant avec les organisateurs les moyens logistiques.

Parmi les animations qui seraient développées : des randonnées à pied, à vélo, des initiations à l'escalade, des sorties thématiques permettant de mettre en avant des acteurs locaux, des ateliers / débats sur les actions engagées par le SMBP, un marché de producteurs des Baronnies Provençales, un espace restauration mettant en lumière les partenariats entre producteurs et restaurateurs...

Le Président précise que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à prendre en charge une campagne de promotion et de communication régionale. La Région s'engage également à financer à 100 % les frais liés à l'organisation locale de l'évènement.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Logistique – matériel, aménagement, communication sur site, communication locale	6 200 €	Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	15 000 €
Animations (divers intervenants – randonnées – ateliers)	5 300 €		
Catering – apéritif	2 000 €		
Equipe technique – frais généraux (hors salaires)	1 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement prévisionnel présenté
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD